A LA HAVANE

Presse Associée

La Havane, Cuba, 10 avril — Les autorités militaires ont été prévenues, aujourd'hui, que les rôles de l'armée cubaine en possession du comité dit exécutif nommé par l'assemblée cubaine avant sa dissolution leur seront remis demain.

Le rapport officiel indique une mortalité à la Havane de 42 par 1000 durant le mois de mars.

Le major général Ludlow a écrit au gouverneur général Brooke au sujet de la requête du juge Ortiz, de la cour du district de Guadelupe, au secrétaire de la justice Lanusa, de poursuivre le gouverneur militaire à cause de son intervention pour empêcher le docteur Jolliffe et E. Patton, des Américains, d'être mis au secret comme l'ordonne la loi espagnole.

Dans sa réponse, le gouverneur général approuve la conduite du général Ludlow. Il est déterminé à abolir la coutume de la mise au secret. Le Senor Lanusa prépare un décret à cet effet.

Déclaration du secrétaire Hay.

Presse Associée.

Londres, 10 avril — Quand l'attention du secrétaire d'Etat Hay a été appelée sur la dépêche de Londres faisant allusion à sa lettre à Lord Aldenham sur la question monétaire, il a dit que la citation était correcte.

Lord Aldenham était le chef de la Ligue du bimétallisme. La question de parité n'a pas été prise en considération, a ajouté M. Hay.

Les révélations du "Figaro."

Presse Associée.

Paris, France. 10 avril—"Le Figaro" continue la publication des témoignages apportés à la cour de cassation dans l'affaire de la révision du procès Dreyfus. Il publiera demain les témoignages de M. Casimir-Périer, ancien président de la République Française, du marquis de Gallifet et du professeur Painlevo, de l'Ecole Polytechnique, tous d'une grande importance, croit-on.

Marchés divers

Paris, 10 avril —La rente trois pour cent est cotée à 101 francs 88 1|2 centimes.

Londres, 10 avril — Consolidés au comptant, 110 1|2 ; à terme 110 11|16.

Liverpool, 10 avril — Coton spot, demande modérée; prix sans changement.

American middling fair 3 3|8d; good middling 3 9|16d; middling 3 29|32d; low middling 3 3|16; good ordinary 3 1|32d; ordinary 2 13|16.

Ventes 10,000 balles, dont 500 pour la spéculation et l'exportation y compris 7,900 balles coton américain.

Recettes 3,000 balles dont 2,000 coton américain.

Futurs — calmes à l'ouverture avec demande modérée; calmes à la clôture.

American middling l. m. c. avril 3.20 ; avril et mai 3.20 mai et juin 3.20; juin et juillet 3.20; juillet et aout 3.20 ; aout et septembre 3.20 ; septembre et octobre 3.20 ; octobre et novembre 3.19 ; novembre et décembre 3.20 ; décembre et janvier 3.20 ; janvier et février 3.19; février et mars 3.19.

New York, 10 avril — Coton spot—calme et sans changement à la cloture.

Middling uplands 6 3|16; middling Gulf 6 7|16.

Ventes 650 balles.

New York, 10 avril — Futurs calmes à la cloture.

Avril 578; mai 582; juin 587; juillet 580; aout 591; septembre 569; octobre 591; novembre 592; décembre 595; janvier 599; février 602; mars 605.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Allée Jeanne, près la rue Banks.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur —Bureau 832 rue Commune — MARDI, le 2 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 mars 1899, et rendu dans la succession de Paul Hoegi ou Heogi, No 51,677 du docket de ladite Cour—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks, White, Palmyre et l'Allée Jeanne, désigné comme lot No 25 et mesurant 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jeanne sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces et 1 ligne.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an de crédit pour billet portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumant les taxes de 1899; un dépôt comptant de 20 pour cent requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30mars—30—avril 9 16 23 30—mai 2

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES,

912 rue Gravier.

LES REMEDES DE LAVILLES

Guérirent

RHEUMATISM AND GOUT

Dans la forme inflammatoire le soulagement est obtenu par l'usage de la LIQUEUR LAVILLES, et par l'usage persistant des PILULES LAVILLES le retour des attaques peut être empêché. Pamphlet donné et renseignements complets envoyés gratis. [illegible]

E. FOUGERA & CO., 26-30 N. William St., N. Y.

BANQUES.

A. BALDWIN, Président. R. E. CRAIG, Vice-Président.
WM PALFREY, Caissier. D. G. BALDWIN, Ass't Caissier.

RAPPORT

—DE LA CONDITION DE LA—

New Orleans National Bank

A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires, le mercredi 5 avril 1899.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$2,054,964 58
Surtirage garanti et non garanti		71,845 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		150,000 90
Bons des E. U. en main		31,570 00
Stocks, sécurités, etc		644,481 80
Maison de banque, meubles et installations		98,677 28
Autres propriétés foncières et hypothèques		13,477 47
Dû par banques nationales (non agents réservés)		187,038 92
Dû par banques d'Etat et banquiers		477 87
Dû par agents réservés approuvés		1,720,903 73
Chèques sur autres objets comptant		1,390 82
Echange pour Clearing House		131,552 42
Billets d'autres banques nationales		53,662 00
Papier-monnaie courante, nickels et cents		2,251 29
Monnaie légale réservée en banque, à savoir:		
Espèces	302,875 90	
Bons legal tender	130,000 00	
Certificats des E. U. déposés pour legal tender	90 000 00	462,875 00
Fonds de Rédemption avec le Trésorier des E. U. (5 pour cent de circulation)		6,750 00
Total		5,631,918 18

PASSIF.

Capital action payé	$200,000 00	
Fonds de surplus	800,000 00	
Profits indivis, moins dépenses et taxes payées	76,413 04	1,076,413 04
Billets de banques nationales en circulation		97,200 00
Dû à d'autres banques nationales	$221,010 93	
Dû aux banques d'Etat et banquiers	209,043 01	
Dépôts individuels sujets à chèques	3,997,358 77	
Certificats de dépôts sur demande	17,787 85	
Chèques certifiés	12,829 83	
Chèques du caissier en circulation	274 75	4,458,305 14
Total		$5,631,018 18

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. ss.

Je, William Palfrey, caissier de la susdite banque, jure solennellement que l'état ci-dessus est correct du mieux de ma connaissance et de ma croyance.

WM. PALFREY, Caissier.

Souscrit et signé pardevant moi, ce 10e jour d'avril 1899.

CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.

Correct—Attesté:
JOHN H. HANNA,
A. B. WHEELER,
E. G. SCHLIEDER,
R. E. CRAIG, Directeurs

11 avril—1 f

RAPPORT DE LA CONDITION

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires le 5 avril 1899.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$549,364 64
Surtirages garantis et non garantis		198,699 00
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, sécurités, etc		104,104 97
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Autres propriétés foncières et hypothèques dues		40,879 89
Dû de banques nationales (agents non réservé)		8,381 00
Dû par des banques d'Etat et banquiers		24,641 80
Dû d'agents de réserve approuvés	$106,313 03	
Changes pour le Clearing House	52,829 69	
Billets d'autres banques nationales	5,140 00	
Monnaie courante fractionelle, nickels et cents	205 25	
Monnaie légale réservée en banque, savoir:		
Espèces	35,891 60	
Billets légal tender	233,364 00	$433,831 57
Fonds de rédemption avec le trésorier des Etats-Unis (5 pour cent circulation)		2,250 00
Total		$1,527,655 87

PASSIF.

Capital action payé		$300,000 00
Fonds de surplus		70,000 00
Profits non-divisés, dépenses et taxes payées		24,874 08
Billets de banques nationales en circulation		41,445 00
Dû aux autres banques nationales	$10,159 56	
Dû aux banques d'Etat et banquiers	7,424 77	
Dividendes non-payés	582 00	
Dépôts individuels sujets à chèques	1,067,906 17	
Demandes de certificats de dépôts	1,450 00	
Chèques certifiés	3,771 61	
Chèques du caissier en circulation	42 73	1,091,836 84
Total		$1,527,655 87

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, SS.

Je, F. Dietze, caissier de la banque susnommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est correct du mieux de ma connaissance et croyance.

F. DIETZE, Caissier.

Souscrit et assermenté pardevant moi ce 10e jour d'avril 1899.

BENJAMIN ORY, Notaire Public.

Correct—Attesté:
HENRY ABRAHAM
MAX SCHWABACHER,
C. L. KEPPLER,
Directeurs.

11 avril—1f

AVIS AUX CREANCIERS.

Metropolitan Bank vs New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et débours pour le mois de mars 1899, présenté par A. G. Bicks, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.

8 avril—8 12 17

B. V. Redmond vs Delbert Engineering Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,567—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par T. V. Regan, receveur de la Delbert Engineering Company, Limited, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

5avril—5 9 14

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE

49 LOTS DE TERRE Améliorés et Vacants.

Succession de Patrick J. Bourke.

No 57,814—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR SPEAR et ESCOFFIER,—Placide J. Spear, encanteur — Bureau, No 813, rue Commune,

Mercredi, 19 Avril 1899,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la salle de vente du

New Orleans Real Estate Exchange,

No 717 rue COMMUNE, entre les rues ST. CHARLES et CARONDELET, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 17 mars 1899, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 20 dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Banks et Baudin, mesurant 32 pieds de face à la rue White, sur une profondeur de 120 pieds.

2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 32, dans l'ilet borné par les rues Dupré, Gayoso, Commune et Gravier, mesurant 30 pieds 11 pouces de face à la rue Dupré, sur une profondeur de 144 pieds.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Dupré, Gravier et Perdido, mesurant, en mesure américaine, 29 pieds 11 pouces de face à la rue Dupré sur une profondeur de 144 pieds.

4° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 3 ou 33, l'ilet No 625 borné par les rues Perdido, Gravier, Gayoso et Dupré, mesurant 29 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Dupré sur une profondeur de 144 pieds, mesure américaine.

5° Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 625, borné par les rues Gayoso, Dupré, Gravier et Perdido, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Gayoso sur une profondeur de 144 pieds, le lot avec les améliorations porte le No municipal 730 rue Gayoso; le lot qui touche au lot ci-dessus sur le côté le plus rapproché de la rue Perdido et n'a pas d'améliorations.

6° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville désigné par le No 6, dans l'ilet No 614 borné par les rues Perdido, White, Dupré et Gravier, touchant le lot No 7 et mesure en mesure américaine 28 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds.

7° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville désignée comme allée, dans l'ilet No 600 borné par les rues Poydras, Broad, Perdido et White, laquelle allée mesure 20 pieds de face sur chacune des rues Perdido et Poydras sur une profondeur de 385 pieds 5 pouces courant à travers l'ilet de la rue Perdido à la rue Poydras.

8° Une certaine portion de terre désignée comme allée, située dans le 1er District de cette ville dans l'ilet No 601 borné par les rues Perdido, Broad, Gravier et White, mesurant 20 pieds de face à chacune des rues Perdido et Gravier sur une profondeur de 448 pieds 11 pouces et 6 lignes, courant à travers l'ilet de la rue Perdido à la rue Gravier.

9° Un certain ilet de terre (subdivisé en 20 lots) désigné par le No. 152, borné par les rues Cinquième ou Dupré, Sixième ou White, Melpomène, Uppe-line et Terpsichore.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et la balance payable en paiements égaux à un et deux ans après la date de l'adjudication, portant intérêt au taux de 8 0|0 par an, de ladite date jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété et toutes les autres clauses de sécurité habituelles.

Actes de vente pardevant B. Rouen, notaire aux frais des acquéreurs ainsi que les U. S. Internal Revenue Stamps. Les acquéreurs assumeront en outre de leurs enchères le paiement des taxes de l'année 1899 et seront tenus de faire un dépôt de 20 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

J. J. McLaughlin, avocat.

19 mars—19 26—avril 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm Irvy—No 58,409. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear Encanteur—Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 19 avril 1899, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 mars 1899, les propriétés suivantes à savoir: Deux lots de terre dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 13 et 14 de l'ilet 114 borné par les rues Royale, Chartres, Flood et l'avenue Coffin, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Flood sur 130 pieds 10 pouces de profondeur. Termes et conditions — Comptant sur adjudication. Acte de vente pardevant Robt J. Maloney, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

M. R. Neubauser, avocat

15 mars—15 22 29—avril 5 12 19

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

STEAMER NEW CAMELIA.

Commençant le 16 avril 1899.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dép't Pontchartrain, à la tete de la rue Champs Elysées:

Tous les jours (excepté les mercredis et les dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing, les dimanches et les mercredis à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. C. COYLE & CIE, Agents.
No 323 rue Carondelet, coin Union.

9 mars—

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre, Paris (France).

Partant tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M., du quai No 42, pied de North River, rue Morton.

LA BRETAGNE, 15 avril.
LA TOURAINE, 22 avril.
LA GASCOGNE, 29 avril.
LA NORMANDIE, 6 mai.
LA CHAMPAGNE, 13 mai.
LA BRETAGNE, 20 mai.

Passage de première classe pour le Hâvre, $55 et au-dessus.

Agence Générale pour les Etats-Unis et le Canada, 3, Bowling Green, N. Y.

E. E. PREVOST, 45 rue Baronne, Agent Général au Sud.

12 fév—

CROMWELL Steamship Co.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.
STEAMERS.

KNICKERBOCKER, Mercredi, 12 avril.
HUDSON............Mercredi, 19 avril.
LOUISIANA.........Mercredi, 26 avril.

Partiront de leur quai à 8 a. m. du pied de la rue Toulouse.

Frêt assuré sous police ouverte de la Cromwell Steamship Company à 15-100 pour cent à New York.

Taux et connaissements directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'étranger.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALEX. HARRIS, Agent.
No 313 rue Carondelet.

15 sept—

VENTES A L'ENCAN.

Denis et Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Machines—Effets de Bureau—Comptes Courants.

D. V. Redmond vs Delbert Engineering Company, Limited.

No 57,567—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger Encanteur, bureau No 134 rue Carondelet — au local, 733 rue Union, entre les rues Carondelet et St. Charles, MERCREDI, 19 avril 1899, à 11 heures A. M., il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté et signé le 3 avril 1899, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

§1. Machines et stock en commerce, effets de bureau

2. Comptes courants.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. B. Les machines, etc., peuvent se voir aux bureaux, 733 rue Union et à l'entrepôt, 537 rue St. Louis.

Dinkelspiel et Art, avocats.

11 av—11 12 16 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottages Doubles Payant dans le Sixième District,

4737 et 4739 rue Camp,

A l'encoignure de la rue Bordeaux.

4851 et 4853 rue Sud Front,

Entre les rues Lyon et Upperline.

ET

4855 et 4857 rue Sud Front,

Entre les rues Lyon et Upperline.

FRANK SHARP JR., ET ALS., VS. OTTO EMILE SHARP.

No 58,289—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.—MARDI, le 16 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 23 mars 1899 et signé le 29 mars 1899 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Le cottage en bois situé Nos 4737 et 4739 rue du Camp, à l'encoignure de la rue Bordeaux, ilet Valence et Chestnut, dans le Sixième District de cette ville, contenant de chaque côté 4 chambres, hangar et citerne. Le lot de terre sur lequel les améliorations sont situées est décrit comme un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 258, borné par les rues Bordeaux, Valence, Camp et Chestnut, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles et formé l'encoignure des rues Bordeaux et Camp et étant la moitié du lot original No 7 sur un plan fait par Chas. F. Zimple, voyer, en date du 18 mars 1834 et déposé dans l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville.

2° Le double cottage en bois Nos 4851 et 4853 rue S. Front, contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, citerne, etc. Ce lot de terre est décrit comme une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Front, Tchoupitoulas, Lyon et Upperline, désigné par la lettre "A" sur un plan d'arpentage fait par H. C. Brown, voyer, en date du 7 avril 1899, conformément auquel dit plan il mesure 29 pieds 10 pouces de face sur la rue S. Front par 75 pieds de profondeur

3° Le double cottage en bois, Nos 4855 et 4857 rue S. Front, contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, citerne, etc. Le lot de terre est situé dans les mêmes district et ilet et est joint à la propriété deuxièmement décrite, et désigné par la lettre B. sur le susdit plan par H. C. Brown, voyer, et mesure 30 pieds 2 pouces de face sur la rue S. Front par 75 pieds de profondeur.

Toutes les propriétés ci dessus sont des placements qui paient.

Termes—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans ou un an, le tout au gré des acquéreurs, la portion de crédit, s'il y en a, à être représentée par les billets des acquéreurs portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, spécialement garantis par privilèges et liens et hypothèques sur la propriété vendue et 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations seront toujours assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assumption par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1899 en plus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Robert Legier, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

Dinkelspiel & Hart, avocats du plaignant.

8 avril—8 9 16 23 30—mai 7 14 15 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Groceries, Vins, Liqueurs, Installations, aussi Cheval et Wagon, etc.

James D. Farrell vs B. Monteleone,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 58,984 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 21 avril 1899, à 10.30 heures A. M., de propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local encoignure des rues Peniston et Laurel:

Le contenu et installations de la grocerie et buvette dans ledit local, d'après l'inventaire.

Aussi, un cheval et wagon et jeu de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

U. Marinoni Jr, avocat pour le plaignant.

11 avril—11 16 17 21

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Aaron et Levy vs A. R. Emerick.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 19,956—En vertu d'un ordre de cour, à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la place d'affaires du plaignant, coin des rues Ste Anne et Royale dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 20 avril 1899, à 2:30 heures P. M. précises, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un ameublement complet de chambre à coucher avec armoire à glace.
Une table à allonges, un réfrigérateur.
Un poêle
Un sommier etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, 320 rue Carondelet.

11 avril—11 15 20

PARDEVANT MOI SOUSSIGNE ONT comparu les personnes soussignées qui ont déclaré que:

Elles forment par la présente une corporation limitée pour le terme de vingt ans à partir de cette date sous le nom de Planters Fruit and Steamship Co Limited, avec un domicile en cette ville, dans le but de faire des affaires d'importations et de frêt générales. Le stock capital sera de vingt-cinq mille dollars divisé en deux cent cinquante actions de cent dollars chacune payables au comptant au prix souscrit et la compagnie pourra commencer ses affaires lorsque les premiers cinq mille dollars du fonds capital seront souscrits. Les affaires seront conduites par un bureau de direction qui sera élu le premier lundi du mois d'avril de chaque année. Les assignations seront servies au président et à la terminaison de cette charte les affaires seront liquidées par le Bureau de Direction.

Passé à la Nouvelle-Orléans en présence de MM Alcée J. Villeré et Henry Lusk, témoins compétents, le 4 avril 1899.

Signé: Wm Railey et autres. A. J. Villeré, Henry Lusk, Omer Villere, notaire.

11 avril—11 15 22 29—mai 10

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente du maître Commissaire.

La Fidelity Trust and Safety Vault Company vs The Crescent City Railroad Company.

No 12,785 Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

AVIS est par le présent donné que conformément aux dispositions du décret final entré dans le cas susdit, le 17e jour de mars 1899, j'offrirai en vente à la porte du Arabella Barn, les propriétés en vente, sur la rue Magasin, entre les rues Arabella et Joseph, dans l'ilet borné par les dites rues et la rue Constance, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à 11 heures A. M., MARDI 2 mai 1899, à l'enchère aux plus hauts enchérisseurs, sans évaluation, les propriétés décrites ci-dessous, droits et franchises aux termes et conditions ci-dessous énoncées, comme suit—

A. Ce qui est connu comme la ligne Tchoupitoulas, rue du Canal de la rue Camp à Tchoupitoulas, et sur la rue Tchoupitoulas de Canal à Tolédano, au retour rue Tchoupitoulas à la rue Ste Marie, où la rue Sud Peters l'intercepte; ensuite sur cette dernière rue au point de départ, ceci étant alloué à la dite compagnie par les ordonnances de ville Nos 6323 et 6324, ancienne série adoptée le 9 août 1865 et le 13 novembre 1865, et No 748, nouvelle série, adoptée le 14 octobre 1867.

B. Ce qui est connu comme la Ligne Annonciation opérant sur les mêmes rails sur la ligne Tchoupitoulas à la jonction des rues Tchoupitoulas et Annonciation, de là montant la rue Annonciation à la rue Tolédano et descendant la rue Chippewa à la rue Race, de là à la rue Annonciation et à travers la rue Delord à la Nouvelle Levée (maintenant Sud Peters) et ensuite au point de départ, alloué sous l'ordonnance 6395 ancienne série adoptée le 26 décembre 1865 et No 417 nouvelle série adoptée le 23 janvier 1867.

C. Ce qui est connu comme la Coliseum Street Line, commençant rue du Canal et rue Nord Waters, de là à Carondelet, Clio, Camp Coliseum et Félicité et Chestnut et Louisiana avenue, à travers Louisiana Avenue à la rue Magasins et ensuite sur un rail double à la rue Calhoun et revenant par l'avenue Louisiane; ensuite sur les rues Camp, Calliope, St Charles et Camp au point de départ alloué à la dite compagnie ou des assignataires par les ordonnances de ville Nos 992 et 1222, série d'administration adopté le 25 juillet 1871 et le 28 novembre 1871 et par achat de tous les droits de ce qui était connu comme "Upper Magasine" Street Railroad de la Magazine Street Railroad Company, les droits ayant été acquis de l'ancienne ville de Jefferson.

D. L'extension de la rue Erato consistant en rails doubles sur la rue Erato, de la rue Camp à la rue Annonciation, allouée par ordonnance de ville No 4348, série du Conseil, adoptée le 5 mars 1890.

Et la description plus ample des dits droits de voie, des paragraphes A. B. C et D sont référés au "Jewell's Digest des Ordonnances de la Ville de la Nouvelle-Orléans, Edition Révisée 1887, Titre 4, Chemins de Fer, Article 317 à 372, les deux inclus sur les pages 251 à 272."

E. Le chemin de fer construit et à être construit sous les franchises vendues par la Ville de la Nouvelle-Orléans Nos 6352 et 6353, Série du Conseil, à Judah Hart, par lui transféré à la New Orleans Traction Company (Limited), et par elle transféré à la Crescent City Railroad Company la route de ladite ligne étant plus spécialement décrite comme suit:

Commençant aux rues Canal et Wells, de la rue du Canal sur les rails du chemin de fer Canal et Claiborne à la rue des Remparts, à Delord ou Calliope, de là à la rue Franklin à Jackson, Jackson à Freret, Freret au côté nord de l'avenue de la Louisiane, côté nord de l'avenue de la Louisiane à Dryades, Dryades à l'avenue Peters; au retour de Dryades à Dufossat, rue Dufossat jusqu'à la rue Baronne, rue Baronne à l'avenue de la Louisiane, avenue de la Louisiane à la rue Howard, rue Howard à la rue Jackson, rue Jackson à la rue Franklin, rue Franklin à la rue Delord ou Calliope, ensuite sur le côté inférieur de la rue Delord à la rue Dryades, Dryades à Canal, Canal au point de départ.

Aussi commençant comme ci-dessus, ensuite sur la rue du Canal sur les rails de la Canal et Claiborne Railroad à Chartres, descendant la rue de Chartres à la rue Port, Port à Nord Peters, Nord Peters au dépôt du New Orleans and Northeastern Railroad; revenant par la rue Nord Peters à la rue Ursulines, de là sur les rails du chemin de fer d'Orléans à Décatur, Décatur à Ursulines, à Nord Peters, à la rue Dumaine, continuant rue Nord Peters, de Douane à St Louis; ensuite rue Décatur, de St Louis à Canal; ensuite sur les rails du chemin de fer Canal et Claiborne au point de départ, rue Canal et Wells.

Aussi sur la rue Peters du New Orleans & Northeastern Railroad à la rue Clouet à Chartres, Chartres à Poland, Poland à Peters, et Peters aux limites inférieures de la ville, revenant par la rue Peters à la rue Hancock, Hancock à Dauphine, Dauphine à Poland, Poland à Royale, Royale à Montégut, Montégut à Peters, et Peters au New Orleans and Northeastern R. R.

F. Le chemin de fer devant être construit sous les franchises vendues par la ville de la Nouvelle-Orléans, ordonnance 7536 Série du Conseil à la New Orleans Traction Company Limited et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company, la route de la dite ligne étant plus minutieusement décrite comme suit:

Commençant à environ cent vingt pieds du ferry de la rue du Canal sur les rails de la Canal and Claiborne R. R. Co. à la rue Carondelet, ensuite rue Carondelet sur les rails de la Crescent City Railroad Company à la rue Calliope ensuite sur le côté de bois au centre de la rue Carondelet à la rue St-André, ensuite rue St-André à la rue Brainard, ensuite rue Brainard à la rue Philip, ensuite à la rue Baronne, ensuite rue Baronne sur les rails de la St-Charles street Railroad Company de la rue Sixième à Septième ensuite continuant sur la rue Baronne à l'avenue Louisiane, ensuite sur l'avenue Louisiana à la rue Camp, ensuite sur la rue Camp à l'avenue Henry Clay, avec le droit de faire connection sur l'avenue Henry Clay avec les rails de la Crescent City Railroad Company sur les rues Magasin, rue Henry Clay à Plaquemine ou rue Colisée, descendant Plaquemine ou Colisée à Joseph, rue Joseph à Colisée, descendant Colisée à l'avenue de la Louisiane, avenue de la Louisiane à la rue Dryades, Dryades à Phillip, Phillip à la continuation de la rue Dryades, Dryades à Julie, ensuite rue Julie à St-Charles, St-Charles, sur les rails de la Crescent City Railroad Company, à Canal, ensuite sur la rue Canal, côté sud, sur les rails du Canal & Claiborne Railroad, au point de départ près du Ferry de la rue du Canal.

G. Le chemin de fer construit et à être construit sous franchise, vendu par la Ville de la Nouvelle-Orléans sous les ordonnances Nos 4437, 4574 et 4576, série du Conseil, à la Electric Traction & Manufacturing Company, par elle transférée à la New Orleans Traction Company (Limited) et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company, la vente de ladite ligne étant plus spécialement décrite comme suit:

Commençant au terminus de la ligne Upper Tchoupitoulas, de là sur la rue Calhoun ou Henry Clay Avenue à la ligne Canal et Colisée, de là sur la rue Magasins, se servant des rails de la Canal et Coliseum Street ligne du Crescent City Railroad Company à la rue Broadway, rue Broadway à la rue Seconde, à la rue Jefferson, avec le droit à aucun temps durant la période de la franchise de se servir de la rue Broadway, de la rue Seconde à la rue Quatrième, et de la rue Quatrième à la ligne de paroisse en lieu de la rue Seconde.

Ensemble avec toutes les franchises de toutes sortes et natures allouées et vendues par la ville de la Nouvelle Orléans, sous toutes les ordonnances ci dessus nommées, comprenant particulièrement une extension de cinquante ans jusqu'à l'an 1951 A. D. de la franchise des susdites lignes Tchoupitoulas, Annonciation, Colisée et Erato vendues par la ville de la Nouvelle Orléans sous les ordonnances Nos 6870, 6762 et 7243, série du Conseil, à Hart et McDonald, par eux transférés à la New Orleans Traction Company Limited, et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company.

Ensemble avec chaque et toutes les connexions, courbes et switches construits actuellement ou à être construits ou acquis.

Ensemble avec tous les avantages, possessions et autres propriétés, privilèges ou droits et respectant aucune et toutes les autres voies ou routes maintenant en usage, possédées ou réclamées ou qui pourraient être ultérieurement mises en usage, possédé et ou réclamées par ladite compagnie de chemin de fer, ensemble avec toutes les possessions ici, ou droits dessus ou en relation aux dites voies ou routes.

Et aussi les propriétés foncières suivantes dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

1° Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas [anciennement Levée] Toledano, Sud Waters (anciennement Front), avenue Louisiana, désigné par la lettre "C", sur un plan fait par A. Blanchard, député voyer de ville, le 6 avril 1881, conformément auquel il mesure trente-et-un pieds de face à la rue Tchoupitoulas et la même à la rue Sud Waters, courant en travers de l'ilet et ayant une profondeur entre lignes parallèles de 82 pieds.

2° Un lot de batture dans l'ilet borné par les rues Sud Waters et Toledano, l'avenue Louisiana et la Rivière Mississipi, mesurant 31 pieds de face sur la rue Waters, courant à la rivière où il a la même façade, par 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles et est désigné par la lettre "D" sur ledit plan.

Le lot premièrement mentionné qui alors courait de la rue Tchoupitoulas à la Rivière et duquel a été formé la rue Sud Peters avec une largeur de 50 pieds et auquel a été ajouté la Batture par accrétion a été acheté par le défendeur le 26 janvier 1867.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Plaisance, ancienne paroisse de Jefferson, maintenant Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Toledano, Levée (maintenant Sud Waters), et avenue Louisiana et désigné par les Nos "Un" et "Deux" sur un plan fait par C. A. de Armas le 4 octobre 1875 et déposé dans le bureau de Onesifor Drouet, ancien notaire en cette ville, les dits lots se joignent et mesurent comme suit: lot No "Un" 37 pieds 2 pouces et 5|8 de face sur la rue Tchoupitoulas, 37 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur la rue Levée (maintenant Sud Waters) par une profondeur de 85 pieds 7 pouces et 4 lignes sur le côté le plus près de la rue Tolédano et 86 pieds 2 pouces sur le côté près de l'avenue Louisiana. Lot No "Deux" mesure 37 pieds 2 pouces et 5|8 de face sur la rue Tchoupitoulas, 37 pieds 2 pouces 4 lignes de face sur la rue Levée [maintenant Sud Waters] 87 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne près de l'avenue Louisiana, et 86 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne près de la rue Toledano, ensemble avec toutes les battures en face desdits deux lots et s'étendant à la rivière Mississipi, et tous les droits de batture formés et à être formés en face desdits lots par l'alluvion de ladite rivière.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville (anciennement Faubourg Plaisance) et la Paroisse Jefferson, désigné par la lettre "I" sur un plan par Benjamin Buisson, fait conformément à un décret de l'Honorable Première Cour Judiciaire de District rendu dans l'affaire No 18,492 du dossier; lequel plan est daté du 8 août 1837 et déposé dans le Bureau du commis de la Cour de Paroisse pour la dite Paroisse de Jefferson; ledit lot de terre est dans l'ilet borné par les rues Levée [maintenant Sud Waters] et Tolédano, Grand Cours Wilz (maintenant avenue Louisiana) et la Rivière Mississipi, et mesurant 33 pieds 1 pouce de face sur la rue Levée (maintenant Sud Waters) par 100 pieds de profondeur plus ou moins.

Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les dépendances, situé dans les mêmes district et ilet et se joignant au lot ci-dessus décrit No 4 et mesurant 24 pieds 9 pouces et 9 lignes de face à la Levée [maintenant Sud Waters] par toute la profondeur de la Rivière Mississipi, où il a la même façade sur une portion de terre formée par la batture, laquelle est comprise entre l'avenue Louisiana et la rue Levée [maintenant Sud Waters] et Toledano, le tout conformément à un plan fait le 9 avril 1854 par Louis Surgi, député-voyer des Etats-Unis et déposé dans le bureau de Louis T. Caire alors un notaire de cette ville, ensemble avec la batture ou l'accrétion formée ou à être formée en face desdits deux lots de terre par l'alluvion de la rivière Mississipi.

5° Tout l'ilet de terre sis entre les rues Canal, Wells, Crossman et Delta (maintenant Waters) dans le second district de cette ville, mesurant 79 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Canal, 44 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Crossman, 134 pieds 8 pouces de face à la rue Wells et 148 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Delta (maintenant Nord Waters) d'après le plan fait par D. M. Brosman alors voyer de la ville, en date du 4 octobre 1881 et annexé pour référence à un acte d'achat du défendeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ledit ilet de terre, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte sans exception ou réserve.

6° Sept lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Magazine et Live Oak (maintenant Constance) lesdits lots étant désignés comme lots Nos 16, 17, 18, 19, 20 21 et 22, sur un plan fait par Pilié et Depouilly, marqué "A" et déposé comme plan No 52 parmi les archives de Walter H. Peters, ancien notaire. Lots 16, 17, 18 et 19 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Magazine, par les profondeurs suivantes, à savoir: 128 pieds 5 lignes sur la ligne de division des lots Nos 15 et 16, 127 pieds 6 pouces sur la ligne entre les lots 16 et 17, 129 pieds 3 pouces sur la ligne entre les lots 17 et 18, 126 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne entre les lots 18 et 19; 126 pieds une ligne entre les lots 19 et 20. Le dit lot 20 forme l'encoignure des rues Magazine et Octavia et mesure 30 pieds 5 pouces de face sur la rue Magasine, par une profondeur et face sur la rue Octavia de 125 pieds 5 pouces et 6 lignes et les dits lots 21 et 22 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Octavia par 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situés dans le sixième district de cette ville, anciennement la ville de Rickerville, Paroisse de Jefferson, dans cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Live Oak (maintenant Constance), Octavia et Peters avenue, étant désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan par Pilié et Depouilly en date du 9 avril 1856, déposé dans le bureau de W. H. Peters, ancien notaire de cette ville, comme plan No 52; lesdits lots mesurent chacun conformément au dit plan 30 pieds de face sur l'avenue Peters par 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

8° Tout cet ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, voies, servitudes et coutumes et dépendances qui y appartiennent borné par les rues Live Oak (maintenant Constance), Magasins, Arabella et Joseph dans le Sixième district de cette ville désigné comme ilet No 26 et contenant vingt lots numérotés de un à vingt inclusivement; lots Nos un à cinq, inclusivement se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Arabella par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, lot No 1 formant l'encoignure des rues Live Oak, (maintenant Constance) et Arabella, Lots 6 à 15 inclusivement et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Joseph sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No 6 formant l'encoignure des rues Live Oak (maintenant Constance) et Joseph et lot No 15 formant l'encoignure des rues Joseph et Magasins et lots 16 à 20 inclusivement se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 16 formant l'encoignure des rues Arabella et Magasins avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

9° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, coutumes, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 18 de la dite ville de Rickerville, bornés par l'avenue Peters, les rues Magasins, Octavia et Live Oak (maintenant Constance) désignés par les Nos "treize et quatorze" sur un plan par Pilié et Depouilly ingénieurs, déposé comme plan No 52 dans le bureau de Walter H. Peters, ancien notaire en cette ville, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magasins et ayant les profondeurs suivantes: 129 pieds 7 pouces sur la ligne de division des lots 13 et 14, 128 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne de division des lots 14 et 15.

10° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, coutumes, voies, servitudes, dépendances, etc., qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue Peters, les rues Magasins, Live Oak (maintenant Constance) et Octavia, désigné par le No 15 sur un plan par Pilié et Depouilly, daté le 9 avril 1866, déposé en l'étude de Walter H. Peters, ancien notaire dans cette ville, comme plan No 52, mesurant 30 pieds de face à la rue Magasins, sur environ 128 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur.

11° Deux certains lots de terre, situés, se trouvant et étant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Octavia et l'avenue Peters et désignés par les Nos 6 et 7 et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 6 formant l'encoignure de la rue Constance et de l'avenue Peters, ayant 30 pieds 1 pouce de face à l'avenue Peters et 120 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Constance. Le lot No 7, 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles, selon le plan de Pilié & Depouilly, ingénieurs, le 9 avril 1866, et déposé pour référence en l'étude de W. H. Peters ancien notaire, comme plan No 52, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

12° Un lot de terre de batture, situé dans le Sixième District de cette ville (autrefois Faubourg Plaisance) Paroisse de Jefferson désigné par la lettre B sur un plan lithographié annexé à un acte de vente en faveur de Bazile Delat, passé pardevant A. Doriocourt, ancien notaire dans cette ville sous la date du 15 août 1856 et mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, (autrefois Levée), entre la rue Toledano et l'Avenue de la Louisiane, et courant en profondeur jusqu'à ce qu'il arrive au fleuve Mississipi, sujet toutefois, à l'intersection de la rue Water; le tout selon le devis marqué "Ne Varietur" par G. W. Christy, ancien notaire, afin de l'identifier avec l'acte d'achat du défendeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages et servitudes là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

13° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant et en dépendant situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet compris entre l'avenue Peters, les rues Magasins, Octavia et Live Oak (maintenant Constance) lesquels lots sont désignés par les Nos 8 et 9, sur un plan de Pilié et Depouilly, daté le 9 avril 1866, déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire, comme plan No 52 d'après lequel lesdits lots mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles.

Aussi, un demi intérêt indivis dans la propriété ci-après décrite, étant une usine électrique et ses dépendances, et le terrain sur lequel elle est située, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans l'ilet No 33 A, dans la ville de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Water, Market, South Peters et Richard, désignée par la lettre L, sur un plan daté Nouvelle-Orléans le 19 janvier 1897, dressé par L. Leaney, voyer, lequel dit plan est en ci annexé et fait partie de cet acte. La dite portion de terre marquée L consiste de tous les lots 22, 23, 24, 25, 26 et 27 et une partie du lot 21, et parties des lots 14 et 21 sur le plan original dressé par Louis Pilié, ancien voyer de ville, sous la date du 29 juin 1867, et déposé pour référence en l'étude de H. C. Dibble, autrefois un notaire de cette ville, comme plan No 19, la dite portion de terre désignée par la lettre L mesurant cent cinquante trois (153) pieds cinq (5) lignes de face à la rue South Peters, cent trente six (136) pieds quatre (4) lignes de face à la rue Market, cent soixante-et-un (161) pieds cinq (5) pouces et cinq (5) lignes dans le fond, et mesurant sur la ligne de côté vers la rue Richard, cinquante-neuf (59) pieds sept (7) pouces de la ligne de limite dans le fond, auquel point il y a un perpendiculaire à angles droits vers la rue Market de huit (8) pieds un (1) pouce, et delà de la fin du perpendiculaire mesurant soixante-seize (76) pieds neuf (9) pouces à la rue South Peters, ensemble avec toutes les bouilloires, dynamos, pompes, tuyaux à vapeur, générateurs, condenseurs, tables tournantes, fils de fer et machines électriques de tous genre et nature situés sur lesdits lieux, et ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies et dépendances là dessus y appartenant, ou là dessus en dépendant.

Aussi la suivante décrite propriété devant servir pour ses usages de chemin de fer:

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant et en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots numéros 16, 17, 18, 19 et 20 de l'ilet No 19, lequel est borné par les rues Joseph Constance [autrefois Live Oak], Arabella et Laurel, d'après un devis dudit ilet annexé à un acte passé pardevant A. Hero Jr., notaire, le 23 décembre 1870, lesdits lots sont contigus et mesurant 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues Arabella et Constance, [autrefois Live Oak]. Etant [la même propriété qui fut acquise par Augusta Benedic [décédé], par achat à une vente faite par le shérif de cette paroisse en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable l'ancienne Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, issu dans l'affaire de Auguste Benedic V Estate de Alphonse Laine 6558 du dossier de ladite Cour, d'après l'acte du shérif daté le 2 août 1875, dûment enregistré dans le greffe du greffier de ladite Cour dans le D. B. No 20, folio 30 et seq et dûment enregistré dans le livre du bureau des transferts No 105, folio 887.

Ensemble avec tous les chars, wagons, et autres véhicules, chevaux et mulets, et tous les outils, ustensiles et matériel et tous le fourrage et approvisionnement maintenant possédé par ladite compagnie de chemin de fer ensemble avec les droits, privilèges, et franchises et immunités possédés par ladite compagnie de chemin de fer, incluant la franchise pour être une corporation, ensemble avec tous les rails du chemin de fer, chars, moteurs, fils de fer, poteaux, machines, générateurs, dynamos, ustensiles et équipement, matériels acquis pour l'usage dans l'opération des dites lignes de chemin de fer, et toutes les écuries, maisons à chars, usines électriques shops et autres propriétés foncières ou constructions maintenant possédées par la dite compagnie de chemin de fer pour servir dans l'opération de ses dites lignes de chemin de fer.

Cette vente est faite sur les suivants termes et conditions, comme il est décrété dans le décret final de ladite affaire enregistrée dans le greffe du greffier, à laquelle référence est spécialement faite pour l'information et guide des enchérisseurs.

1° L'acquéreur prendra ladite propriété sujette aux taxes d'Etat et de ville pour l'année 1897, maintenant dues et aux taxes de 1899, et aussi sujette aux hypothèques spécifiées dans la 7me clause dudit décret qu'il sera requis d'assumer et de payer au dessus et en plus de son enchère.

2° Le maître commissionnaire n'acceptera aucune enchère d'aucun enchérisseur, qui ne déposera pas avec lui au moment de la vente, comme un garantie que tel enchérisseur fera bonne son enchère dans le cas elle serait acceptée par la cour, la somme de vingt-cinq mille dollars. En plus du dit dépôt, l'acquéreur sera requis de payer comptant telle somme ou sommes, que la cour pourra après déterminer n'excédant pas le montant de l'enchère, et la balance du prix d'achat, n'étant pas ainsi ordonnée d'être payée, peut être payée soit au comptant ou l'acquéreur aura le droit de satisfaire le reste de son enchère en tout ou en partie, en payant ou rendant des coupons ou bons garantis par hypothèque du 1er juillet 1893, arrêté par ledit décret le même devant être reçu à tel prix et valeur qui pourraient être équivalente au montant distribué que les porteurs seraient en droit de recevoir dans le cas où la dite enchère entière sera payée comptant.

3° La Cour par ses décrets se réserve le droit d'ordonner une nouvelle vente de la propriété sur le défaut de l'acquéreur de se conformer dans les vingt jours avec les dispositions du décret original ou de quelque autre décret subséquent concernant l'exécution par l'acquéreur des termes de la vente le 1er avril 1899.

WILLIAM GRANT.
Maître-commissionnaire

1 avril—1 7 14 21 28—mai 2

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de James C. Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,074—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Corinne Louise Walker veuve de James C. Walker, exécutrice testamentaire dudit défunt James C. Walker, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier

6 avril—6 10 15

Succession de Michael Knight.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,034, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Walker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

8—av—8 12 17

Succession de Pascal Pozzi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 56,640—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Pascal Pozzi, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

8 avril 8 12 17

Succession de Mercer I. Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,001—Division C—Attendu que Mme Mary Livingston, veuve de Mercer I. Collins a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mercer I Collins, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

6 avril—6 10 15

Succession de Mme Joseph Mertzweiller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58,946 Division B—Attendu que Joseph Mertzweiller a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Joseph Mertzweiller, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

6 avril—6 10 15